

DELIBERATIONS

03 avril 2025

D2025030401	Approbation compte de gestion 2024
D2025030402	Approbation compta administratif 2024
D2025030403	Approbation BP 2025
D2025030404	Subventions 2025
D2025030405	Subvention exceptionnelle achoeurdéon
D2025030406	Carte cadeau – départ en retraite Corinne
D2025030407	Affectation de résultat 2023
D2025030408	Création emploi non permanent Jessica
D2025030409	Signature convention CCPC graine de culture
D2025030410	Vote des taux
D2025030411	Modification tableau des effectifs
D2025030412	Election nouvelle conseillère
D2025030413	Création d'un emploi permanent espaces verts 35h
D2025030414	Création emploi non permanent Jessica déprise (08)
D2025030415	Création emploi non permanent Thomas 35h



D2025030401

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 26 Mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents..... 09

Etaient présents :

Bernadette SION, David DUHAYON, Joel FAYE, Fanny DUPONT, Valérie CARLIER, Brigitte LEFEBVRE, Audrey LUMETTA, Jeoffrey PERRIN, Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Maxime DUCHATEAU, Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Thibaut GANTIEZ procuration à Audrey LUMETTA, Marie-Pierre LEROY procuration à Joel FAYE, Isabelle LESAGE, Jean-Claude TELLE procuration à David DUHAYON.

Objet : Approbation du compte de gestion 2024 – Commune de CHEMY

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024

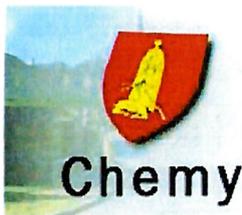
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare par 13 voix que le compte de gestion dressé par la comptable du Trésor pour l'exercice 2024 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire

Joël FAYE
Secrétaire de séance





D2025030402

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 26 Mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents..... 09

Etaient présents :

Bernadette SION, David DUHAYON, Joel FAYE, Fanny DUPONT, Valérie CARLIER, Brigitte LEFEBVRE, Audrey LUMETTA, Jeffrey PERRIN, Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Maxime DUCHATEAU, Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Thibaut GANTIEZ procuration à Audrey LUMETTA, Marie-Pierre LEROY procuration à Joel FAYE, Isabelle LESAGE, Jean-Claude TELLE procuration à David DUHAYON.

Objet : Approbation du CA 2024

Après présentation du compte de gestion et du compte administratif, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2024 arrêté aux sommes suivantes :

	DEPENSES	RECETTES	Exédent
FONCTIONNEMENT	452 489.93 €	535 775.21 €	83 285.28 €
INVESTISSEMENT	365 037.26 €	134 112.79 €	- 230 924.47 €
TOTAL	817 527.19 €	750 966.53 €	-147 639.19 €

Le Conseil Municipal, vu la présentation du Compte de gestion et du compte administratif et après délibération hors de la présence de Mme le Maire, à l'unanimité,

Approuve et arrête le compte administratif 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	Exédent
FONCTIONNEMENT	452 489.93 €	535 775.21 €	83 285.28 €
INVESTISSEMENT	365 037.26 €	134 112.79 €	- 230 924.47 €
TOTAL	817 527.19 €	750 966.53 €	-147 639.19 €

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire

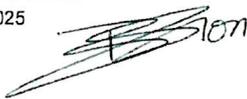


Joël FAYE
Secrétaire de séance

Mairie de Chemy – 6 rue de la mairie
59147 CHEMY - TEL: 03.20.90.31.40 FAX:03.20.96.88.54
Site : <http://mairie.chemy.fr>
Email : mairie@chemy.fr

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Mme le Maire,
A Chemy, le 03/04/2025
Le Mme le Maire,

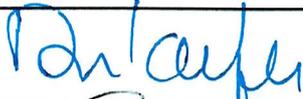
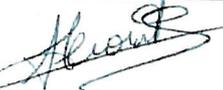


Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Chemy, le 03/04/2025

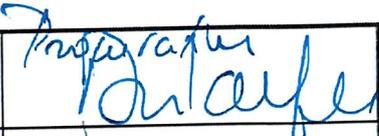
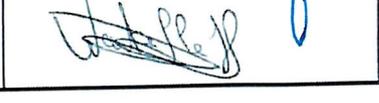
Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 26/03/2025

Carlier Valérie	
DUCHATEAU Maxime	
DUHAYON David	
DORCHAIN Céline	
DUPONT Fanny	
FAYE Joel	
GANTIEZ Thibault	PO 
LEFEBVRE Brigitte	
LEROY Marie-PierrL	PO 
LESAGE Isabelle	
LUMETTA Audrey	
PERRIN Jeffrey	
SION Bernadette	

ARRETE ET SIGNATURES

TELLE Jean-Claude	
WARTELLE Hervé	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

Vue synthétique

CHEMY - Commune de CHEMY / COM - Budget Communal / 2024

Sens	Compte	Opération	SERVICES	Report(R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)	Réalisé
R	001			0,00 €	10 626,53 €	10 626,53 €	10 626,53 €	10 626,53 €
R	002			0,00 €	341 799,73 €	341 799,73 €	341 799,73 €	341 799,73 €
R	021			0,00 €	202 555,00 €	202 555,00 €	202 555,00 €	0,00 €
D	023			0,00 €	202 555,00 €	202 555,00 €	202 555,00 €	0,00 €
R	10222			0,00 €	54 031,00 €	54 031,00 €	54 031,00 €	54 031,44 €
R	10226			0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	1 943,88 €
R	1068			0,00 €	29 373,47 €	29 373,47 €	29 373,47 €	29 373,47 €
R	13151			0,00 €	85 845,00 €	85 845,00 €	85 845,00 €	22 900,00 €
R	1322			0,00 €	41 400,00 €	41 400,00 €	41 400,00 €	20 000,00 €
R	1323			0,00 €	26 819,00 €	26 819,00 €	26 819,00 €	0,00 €
R	1328			0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
D	1641			0,00 €	183 000,00 €	183 000,00 €	183 000,00 €	183 156,82 €
D	165			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 800,00 €
D	2131			0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	5 848,40 €
D	2151			0,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €	19 606,80 €
D	2152			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D	2157			0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	11 272,45 €
D	2183			0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	1 562,40 €
D	2188			0,00 €	1 450,00 €	1 450,00 €	1 450,00 €	1 447,22 €
D	231			40 000,00 €	169 200,00 €	169 200,00 €	209 200,00 €	0,00 €
D	6042			0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	3 576,47 €
D	60611			0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	1 639,12 €
D	60612			0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	14 273,89 €
D	60613			0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	606,82 €
D	60622			0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 413,91 €
D	60623			0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	5 570,42 €
D	60628			0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	404,78 €
D	60631			0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	825,20 €
D	60632			0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	1 707,47 €
D	60633			0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	1 894,08 €
D	60636			0,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	117,60 €
D	6064			0,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	280,68 €
D	6065			0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	2 077,08 €
D	6067			0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	30,70 €

Vue synthétique

IB_VUE_SYNTHETIQUE_LISTE

Sens	Compte	Opération	SERVICES	Report(R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)	Réalisé
D	611			0,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	0,00 €
D	613			0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 477,75 €
D	61521			0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	9 457,00 €
D	615221			0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 875,69 €
D	615231			0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	2 521,68 €
D	615232			0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
D	61551			0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	1 445,78 €
D	61558			0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	369,91 €
D	6156			0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 385,02 €
D	6161			0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	10 935,90 €
D	618			0,00 €	154 898,00 €	154 898,00 €	154 898,00 €	115,00 €
D	6218			0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	689,50 €
D	622			0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 516,00 €
D	623			0,00 €	9 300,00 €	9 300,00 €	9 300,00 €	9 988,01 €
D	624			0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	546,98 €
D	626			0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	3 531,28 €
D	6281			0,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	327,90 €
D	6283			0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	8 369,40 €
D	633			0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	2 914,37 €
D	635			0,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 153,00 €
D	6411			0,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	108 507,84 €
D	6413			0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	27 018,47 €
D	64162			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R	6419			0,00 €	10 000,27 €	10 000,27 €	10 000,27 €	6 244,06 €
D	6450			0,00 €	58 000,00 €	58 000,00 €	58 000,00 €	50 936,12 €
D	6470			0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	860,00 €
D	65131			0,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	0,00 €
D	65311			0,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	25 330,80 €
D	65313			0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 212,00 €
D	65315			0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	256,44 €
D	6553			0,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €	32 913,00 €
D	65568			0,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 014,60 €
D	65732			0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €
D	657361			0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €
D	65748			0,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	0,00 €
D	66111			0,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €	6 609,96 €
R	70311			0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	1 196,00 €
R	7062			0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 675,00 €

Vue synthétique

IB_VUE_SYNTHETIQUE_LISTE

Sens	Compte	Opération	SERVICES	Report(R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)	Réalisé
R	7067			0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 663,11 €
R	73111			0,00 €	122 122,00 €	122 122,00 €	122 122,00 €	122 947,00 €
R	73123			0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
R	73132			0,00 €	33 798,00 €	33 798,00 €	33 798,00 €	33 798,00 €
R	73141			0,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	13 276,51 €
R	73211			0,00 €	124 500,00 €	124 500,00 €	124 500,00 €	124 574,81 €
R	73221			0,00 €	2 677,00 €	2 677,00 €	2 677,00 €	2 677,00 €
R	74111			0,00 €	19 601,00 €	19 601,00 €	19 601,00 €	19 601,00 €
R	741121			0,00 €	12 073,00 €	12 073,00 €	12 073,00 €	13 504,00 €
R	742			0,00 €	3 284,00 €	3 284,00 €	3 284,00 €	3 320,00 €
R	74718			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	325,29 €
R	74833			0,00 €	98 873,00 €	98 873,00 €	98 873,00 €	99 472,00 €
R	74834			0,00 €	525,00 €	525,00 €	525,00 €	0,00 €
R	752			0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	6 296,69 €
Total dép...				40 000,00 €	1 278 403,00 €	1 278 403,00 €	1 318 403,00 €	603 391,71 €
Total rec...				0,00 €	1 318 403,00 €	1 318 403,00 €	1 318 403,00 €	966 245,52 €



D2025030403

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 26 Mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 09

Etaient présents :

Bernadette SION, David DUHAYON, Joel FAYE, Fanny DUPONT, Valérie CARLIER, Brigitte LEFEBVRE, Audrey LUMETTA, Geoffrey PERRIN, Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Maxime DUCHATEAU, Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Thibaut GANTIEZ procuration à Audrey LUMETTA, Marie-Pierre LEROY procuration à Joel FAYE, Isabelle LESAGE, Jean-Claude TELLE procuration à David DUHAYON.

Objet : Approbation du BP 2025

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2025 qui est proposé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	728 863.38 €	728 863.38 €
Investissement	533 027.00 €	533 027.00 €
Total	1 261 890.38 €	1 261 890.38 €

Ce projet prévoit une augmentation des taux d'imposition.

Après avoir détaillé par chapitre ce budget le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce budget.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve ce budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	728 863.38 €	728 863.38 €
Investissement	533 027.00 €	533 027.00 €
Total	1 261 890.38 €	1 261 890.38 €

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire



Joël FAYE
Secrétaire de séance

Vue synthétique

CHEMY - Commune de CHEMY / COM - Budget Communal / 2025

Sens	Compte	Opération	SERVICES	Report(R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)
D	001			0,00 €	220 297,94 €	220 297,94 €	220 297,94 €
D	023			0,00 €	141 573,00 €	141 573,00 €	141 573,00 €
D	1641			0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
D	2131			0,00 €	172 829,00 €	172 829,00 €	172 829,00 €
D	2151			0,00 €	36 900,00 €	36 900,00 €	36 900,00 €
D	2157			0,00 €	3 000,06 €	3 000,06 €	3 000,06 €
D	231		021	35 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	65 000,00 €
D	6042		004	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D	6042		002	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D	6042			0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
D	60611			0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
D	60612			0,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
D	60613			0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
D	60622			0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
D	60623		004	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D	60623			0,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
D	60628			0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
D	60631			0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
D	60632			0,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
D	60633			0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
D	60636			0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
D	6064			0,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
D	6065			0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
D	6067			0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
D	61521			0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
D	615221			0,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
D	615231			0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
D	61551			0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
D	61558			0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
D	6156			0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
D	6161			0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
D	618			0,00 €	95 440,65 €	95 440,65 €	95 440,65 €
D	6218			0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
D	622			0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €

Vue synthétique

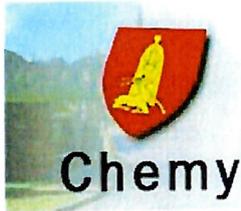
IB_VUE_SYNTHETIQUE_LISTE

Sens	Compte	Opération	SERVICES	Report(R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)
D	623			0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
D	624			0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
D	626			0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
D	6281			0,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
D	6283			0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
D	633			0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
D	635			0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
D	6411			0,00 €	117 400,00 €	117 400,00 €	117 400,00 €
D	6413			0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
D	6450			0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €
D	6470			0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
D	65132			0,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €
D	65311			0,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
D	65313			0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
D	65315			0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
D	6553			0,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €
D	65568			0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
D	657364			0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
D	65748			0,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €
D	65811			0,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
D	65818			0,00 €	810,00 €	810,00 €	810,00 €
D	65888			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D	66111			0,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €
D	681			0,00 €	8 439,73 €	8 439,73 €	8 439,73 €
R	002			0,00 €	206 287,07 €	206 287,07 €	206 287,07 €
R	021			0,00 €	141 573,00 €	141 573,00 €	141 573,00 €
R	10222			0,00 €	3 608,06 €	3 608,06 €	3 608,06 €
R	10226			0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
R	1068			0,00 €	218 797,94 €	218 797,94 €	218 797,94 €
R	13151	021		18 250,00 €	62 401,00 €	62 401,00 €	80 651,00 €
R	1322	021		18 250,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	28 250,00 €
R	1323			0,00 €	50 147,00 €	50 147,00 €	50 147,00 €
R	6419			0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
R	70311			0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
R	7062			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R	7067			0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
R	73111			0,00 €	132 548,00 €	132 548,00 €	132 548,00 €
R	73123			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Vue synthétique

IB_VUE_SYNTHETIQUE_LISTE

Sens	Compte	Opération	SERVICES	Report(R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)
R	73132			0,00 €	35 567,00 €	35 567,00 €	35 567,00 €
R	73141			0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
R	73211			0,00 €	124 500,00 €	124 500,00 €	124 500,00 €
R	73221			0,00 €	2 677,00 €	2 677,00 €	2 677,00 €
R	73223			0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
R	74111			0,00 €	16 361,00 €	16 361,00 €	16 361,00 €
R	741121			0,00 €	14 026,00 €	14 026,00 €	14 026,00 €
R	742			0,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €
R	744			0,00 €	1 103,58 €	1 103,58 €	1 103,58 €
R	74833			0,00 €	101 154,00 €	101 154,00 €	101 154,00 €
R	752			0,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €
R	75888			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R	781			0,00 €	8 439,73 €	8 439,73 €	8 439,73 €
Total dép...				35 000,00 €	1 226 890,38 €	1 226 890,38 €	1 261 890,38 €
Total rec...				36 500,00 €	1 225 390,38 €	1 225 390,38 €	1 261 890,38 €



D2025030404

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 26 Mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents..... 09

Etaient présents :

Bernadette SION, David DUHAYON, Joel FAYE, Fanny DUPONT, Valérie CARLIER, Brigitte LEFEBVRE, Audrey LUMETTA, Jeffrey PERRIN, Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Maxime DUCHATEAU, Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Thibaut GANTIEZ procuration à Audrey LUMETTA, Marie-Pierre LEROY procuration à Joel FAYE, Isabelle LESAGE, Jean-Claude TELLE procuration à David DUHAYON.

Objet : Subventions aux associations

Après étude et délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer aux associations suivantes les subventions suivantes :

Association Sportive Chemynoise : 1 800 €
Association Parents d'Elèves de Chemy : 300 €
Association Loisirs et Culture : 300 €

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire

Joël FAYE
Secrétaire de séance





D2025030405

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 26 Mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents..... 09

Etaient présents :

Bernadette SION, David DUHAYON, Joel FAYE, Fanny DUPONT, Valérie CARLIER, Brigitte LEFEBVRE, Audrey LUMETTA, Jeffrey PERRIN, Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Maxime DUCHATEAU, Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Thibaut GANTIEZ procuration à Audrey LUMETTA, Marie-Pierre LEROY procuration à Joel FAYE, Isabelle LESAGE, Jean-Claude TELLE procuration à David DUHAYON.

Objet : Subvention exceptionnelle

Vu la demande d'aide financière effectuée par l'association Achoeurdéron et reçue le 31/03/2025,
Vu le bilan financier du festival « Carembault Carembole » de février 2025,

Après étude et délibération le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 1 voix contre

- d'allouer à l'association Achoeurdéron la subvention exceptionnelle de 300€.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire

Joël FAYE
Secrétaire de séance





D2025030406

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 26 Mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents..... 09

Etaient présents :

Bernadette SION, David DUHAYON, Joel FAYE, Fanny DUPONT, Valérie CARLIER, Brigitte LEFEBVRE, Audrey LUMETTA, Jeffrey PERRIN, Hervé WARTELE.

Absents excusés : Maxime DUCHATEAU, Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Thibaut GANTIEZ procuration à Audrey LUMETTA, Marie-Pierre LEROY procuration à Joel FAYE, Isabelle LESAGE, Jean-Claude TELLE procuration à David DUHAYON.

Objet : Cartes cadeaux – Départ à la retraite – année 2025

A l'occasion du départ en retraite d'un de ses agents, le Conseil Municipal est sollicité afin de déterminer le montant à attribuer sous forme de carte cadeau Boulanger valable dans tous les rayons.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 700 € sous forme de carte Boulanger :

- 1 carte cadeau de 700 €

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire

Joël FAYE
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 059-215901455-20250403-D2025030407-DE

59145

Code INSEE

D2025030407

Commune de CHEMY

Budget Communal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	83 285,28
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	341 799,73
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	425 085,01
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-220 297,94
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	1 500,00
Besoin de financement F. = D. + E.	218 797,94
AFFECTATION =C. = G. + H.	425 085,01
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	218 797,94
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	206 287,07
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

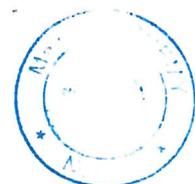
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

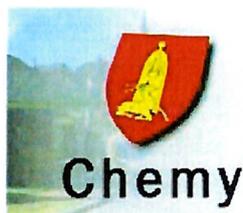
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Mme le Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le

A Chemy, le 03/04/2025

[Signature]





D2025030408

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 26 Mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 09

Etaient présents :

Bernadette SION, David DUHAYON, Joel FAYE, Fanny DUPONT, Valérie CARLIER, Brigitte LEFEBVRE, Audrey LUMETTA, Jeoffrey PERRIN, Hervé WARTELE.

Absents excusés : Maxime DUCHATEAU, Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Thibaut GANTIEZ procuration à Audrey LUMETTA, Marie-Pierre LEROY procuration à Joel FAYE, Isabelle LESAGE, Jean-Claude TELLE procuration à David DUHAYON.

Objet : délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la restauration, le nettoyage des bâtiments ainsi que la garderie ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 22/04/2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet et pour une durée hebdomadaire de service de 20h.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 22/04/2025 au 04/07/2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire



Joël FAYE
Secrétaire de séance

Mairie de Chemy – 6 rue de la mairie
59147 CHEMY - TEL: 03.20.90.31.40 FAX:03.20.96.88.54
Site : <http://mairie.chemy.fr>
Email : mairie@chemy.fr



D2025030409

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 26 Mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 09

Etaient présents :

Bernadette SION, David DUHAYON, Joel FAYE, Fanny DUPONT, Valérie CARLIER, Brigitte LEFEBVRE, Audrey LUMETTA, Geoffrey PERRIN, Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Maxime DUCHATEAU, Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Thibaut GANTIEZ procuration à Audrey LUMETTA, Marie-Pierre LEROY procuration à Joel FAYE, Isabelle LESAGE, Jean-Claude TELLE procuration à David DUHAYON.

Objet : signature d'une convention de partenariat entre la commune de Chemy et la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'évolution du réseau graines de culture(s)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire »,

Considérant que la Communauté de communes est compétente pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire,

Considérant que le réseau des médiathèques est reconnu d'intérêt communautaire,

En 2017, la Communauté de communes Pévèle Carembault a élaboré convention de partenariat afin de formaliser les engagements réciproques des membres du réseau « Graines de Culture(s) ». En 2021 et 2022, les communes d'Orchies et d'Attiches ont rejoint le réseau. Il y a maintenant 34 médiathèques participantes.

Le réseau ayant évolué pour atteindre un niveau dit "3 étoiles", il convient de mettre à jour la convention, comme annexée à la présente délibération.

Après étude et délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire, à signer la convention de partenariat pour le réseau Graines de Culture(s) ».

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire



Joël FAYE
Secrétaire de séance

Mairie de Chemy – 6 rue de la mairie
59147 CHEMY - TEL: 03.20.90.31.40 FAX:03.20.96.88.54

Site : <http://mairie.chemy.fr>

Email : mairie@chemy.fr

Le contexte

Créée le 1er janvier 2014, la Communauté de Communes Pévèle Carembault, compte 98 918 habitants répartis sur 38 communes (INSEE 2022).

Ce territoire rural, dynamique et attractif, s'engage dans des politiques fortes et innovantes, tant en matière économique, écologique et éducative que culturelle et numérique.

35 bibliothèques et médiathèques sont recensées sur le territoire.

La Communauté de Communes Pévèle Carembault, dans le cadre de la compétence optionnelle « *Action sociale d'intérêt communautaire* », a déclaré comme étant d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2016, le « *Réseau des médiathèques* ».

A cette occasion, un service de Lecture publique communautaire a été mis en place.

Un grand réseau a vu le jour progressivement à partir de 2016. Il est baptisé Graines de Culture(S) et possède son propre logo. 34 médiathèques municipales y ont adhéré.

Encadrée par la cheffe du service culture, tourisme et patrimoine, l'équipe dédiée à la Lecture Publique, développe de manière transversale sur l'ensemble du réseau des missions spécifiques : politique documentaire, médiation portail des médiathèques et communication, animations communautaires, constructions et aménagements 3^{ème} lieu, partenariat et actions hors-les-murs.

Au fil du temps, il conviendra de faire vivre le plan de développement de la lecture publique avec les bibliothèques ou médiathèques adhérentes au réseau et qui remplissent les critères demandés.

Il est à noter que cette action de Lecture publique a été fortement soutenue financièrement et accompagnée techniquement par l'Etat (DRAC) et le Département du Nord (Médiathèque départementale du Nord). Des projets de constructions ou d'aménagement de médiathèques ont été ainsi accompagnés par le passé et continuent de l'être, tandis qu'un Contrat Territoire Lecture avait été signé en juin 2016 pour 4 ans (2016-2019) afin de soutenir la création du réseau Graines de Culture(s). Aujourd'hui, le réseau repose sur un partenariat solide avec l'ensemble de ces acteurs.

CONVENTION DE PARTENARIAT
entre la Communauté de Communes Pévèle Carembault et les communes
pour l'évolution du réseau Graines de Culture(s)

Version 2025

Entre la Communauté de Communes Pévèle Carembault

Représentée par son Président, M. Luc FOUTRY, en sa qualité de Président dûment habilité par la délibération CC_2025_035 du Conseil communautaire en date du 24 février 2025.

Et la commune de CHEMY

Représentée par son maire, Madame Bernadette SION,
Dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 03 avril 2025.

Préambule

Vu la délibération CC_2023_187 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023, relative à la définition de l'intérêt communautaire au sein des compétences de la Communauté de Communes Pévèle Carembault,

Considérant que l'intérêt communautaire au sein de la compétence
« *ACTION SOCIALE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE* » est défini comme suit :

Sont d'intérêt communautaire :

[...]

- **Le réseau des médiathèques »**

Les étapes franchies pour l'évolution du réseau Graines de Culture(s).

Afin d'organiser de manière efficace et réaliste la montée en puissance logistique du service Lecture publique et la prise en charge financière de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, ainsi que pour permettre aux communes d'intégrer le réseau lorsqu'elles y étaient prêtes, il avait été prévu un échéancier de mise en œuvre comme suit :

En 2016 / Réseau « 1 étoile »



A partir de 2017 / Réseau « 2 étoiles »



A partir de 2024 / Réseau « 3 étoiles »



Objet de la présente convention.

La Pévèle Carembault apporte dorénavant en plus, à toutes les bibliothèques et médiathèques signataires de cette nouvelle convention, et dont l'évolution attendue est :

- * Encouragement de la gratuité et concertation sur les horaires d'ouverture.
- * Recrutement de personnel formé et accompagnement des bénévoles pour permettre la contribution au SIGB et au portail commun, au suivi des règles communes de catalogage-prêt-réservations-navette, à la gestion des outils d'animations (physiques ou numériques).

Des offres générales

- * Un SIGB commun
- * Un portail commun
- * Une navette de documents inter médiathèques
- * des ressources électroniques en ligne

La poursuite du développement du prêt d'outils numériques tels que tablettes et/ou liseuses, table numérique, kit de consoles télé et vidéo, des applications et des jeux.

En conséquence de quoi, les parties signataires ont convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention :

Les communes signataires décident de faire vivre et de poursuivre le développement du réseau Graines de Culture(s), et de participer à une coopération intercommunale pour le développement de la lecture publique, afin de faire bénéficier les habitants de leur territoire de services complémentaires et novateurs.

Cette coopération a pour objectifs, en adéquation avec les axes de développement du réseau et d'un éventuel Contrat Territoire Lecture :

- De bénéficier des offres du Réseau « 3 étoiles » , dans la mesure où les critères d'intégration sont réunis.
- De poursuivre activement la réflexion collective engagée :

1) Plan de lecture publique

Faire vivre un projet concerté qui permette la complémentarité des équipements, l'harmonisation des pratiques et un accès facilité pour les habitants à des services de qualité.

2) Développement numérique

Offrir à la population des services et ressources numériques variés, à travers notamment la contribution à un portail numérique communautaire, la mise à disposition d'outils numériques en prêt ou en consultation, l'organisation ou l'accueil d'ateliers de médiation numérique.

3) Animation culturelle

Développer l'offre sur le territoire en utilisant le parc d'outils mis à disposition et en participant à la programmation d'événements fédérateurs.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de cette collaboration.

Article 2. Engagements de la Communauté de Communes Pévèle Carembault

L'intervention communautaire est destinée à soutenir l'initiative des communes en matière de lecture publique, à favoriser le développement de l'offre et des services, à coordonner la mise en réseau des équipements du territoire et la synergie des actions, à consolider la place du réseau des médiathèques au cœur de la vie sociale et culturelle du territoire.

La Communauté de Communes s'engage, dans la configuration du Réseau « 3 étoiles » :

A assurer à la commune qui en fait la demande, au travers d'un service de coordination et de conseil :

- la gestion d'un SIGB, d'une navette commune, d'un portail commun et de ressources électroniques en ligne, ainsi que la mise à disposition des règles d'usages et des formations adéquates pour les utiliser.
- l'aide à la mise en place d'une politique documentaire concertée.

- le développement de partenariats avec les services de la Pévèle Carembault et d'acteurs extérieurs, la mise en œuvre d'actions dans les médiathèques ou hors-les-murs.
- la mutualisation d'outils d'animations physiques ou numériques (achat, gestion des réservations et prêt).
- la programmation d'un ou plusieurs évènements communautaires culturels fédérateurs et de leur communication.
- La valorisation des animations des médiathèques sur le portail dans la partie Agenda.
- le développement de formations continues pour les salariés et les bénévoles, avec les structures officielles, des intervenants agréés, ou par le service Lecture publique.
- le soutien par la conception de documents ou d'actions à :
la valorisation des complémentarités : Elus, salariés, bénévoles au sein d'un réseau, l'accueil et l'accompagnement des bénévoles, la montée en puissance des compétences et de la professionnalisation des agents.
- Le conseil et l'aide au suivi des dossiers de constructions/aménagement de médiathèques.

Article 3. Engagements des Communes

Dans la configuration du Réseau « 3 étoiles », les Communes signataires

Sont invitées à signer un contrat d'objectif (de niveau 1 ou 2 selon leur situation) avec la Médiathèque départementale du Nord, notre partenaire dans le développement du réseau.

S'engagent à respecter les critères suivants, demandés par la Communauté de Communes Pévèle Carembault,

Local et matériels

- Réservé exclusivement à cet usage, et inclus dans un programme d'amélioration de l'accessibilité, en vertu de la loi du 11 février 2005.
- Equipé d'une ligne téléphonique, d'un accès internet, du wifi et de la sécurisation du système.
- Doté d'ordinateurs à destination des professionnels (dont un portable conseillé) et du public, en nombre suffisant, et si possible d'une imprimante/scanner pour les professionnels.
- Normes d'hygiène et sécurité respectées.
- 0,07 m2 / habitant, avec un minimum de 50 m2 à 100 m2, afin de permettre la conservation et la valorisation des collections ainsi que l'accueil du public dans de bonnes conditions (prêt, consultation sur place, et animations variées).

Fonctionnement

La gratuité de l'adhésion est fortement conseillée, pour permettre l'accès du plus grand nombre d'habitants de la commune ou du réseau à ce service public.

- Nombre d'heures d'ouvertures minimales hebdomadaires :
≥ 8h pour moins de 1 000 habitants ou s'engager à tendre vers cet objectif
≥ 12h au-delà de 1 000 habitants ou s'engager à tendre vers cet objectif.
- Montant minimum de 1,50 € ou 2 € annuel par habitant pour acquérir régulièrement des documents (livres, CD, DVD) en plus de la constitution du fonds de base, ainsi

qu'un budget d'animation de 1 € et un budget d'équipement matériel (avec lignes budgétaires spécifiques).

- Etablissement du rapport annuel d'activités du ministère de la Culture.

Formation

- Suivi par les salariés ou bénévoles de la commune, de formations de base ou continues, organisées par la Médiathèque Départementale du Nord, le CNFPT, MédiaLille, ou le service Lecture publique Pévèle Carembault
- Mise à disposition d'un véhicule de service ou prise en charge des frais engagés lors des formations (déplacements, voire repas), des réunions, des échanges d'outils d'animations, aussi bien pour les agents communaux, que pour les bénévoles (avec délibération communale et après accord préalable).

Assurance

- Prise en charge par la commune (ou par l'association gérant les bénévoles) de l'assurance des bénévoles, dans le cadre de leurs missions, au sein des locaux et lors de leurs déplacements. Attestation à joindre à cette convention.
 - Assurance des biens avec remboursement ou remplacement à l'identique en cas de perte d'outils d'animation ou d'ouvrages lors d'un prêt (appartenant au service lecture publique, à la Médiathèque départementale du Nord).
- Prendre connaissance de la Charte des collections du réseau Graines de Culture(s) visant à organiser une politique documentaire concertée entre les médiathèques, et la respecter.
 - Adhérer à l'organisation actuelle du service Lecture publique de la Pévèle Carembault et participer aux actions mises en place par celui-ci.
 - Utiliser le logo Graines de Culture(s) pour la communication des animations et la communication institutionnelle (guide du lecteur, marque-pages, affiches...) et promouvoir les atouts du réseau notamment en direction des nouveaux inscrits.
 - Participer activement à la réflexion sur l'évolution du réseau Graines de Culture(s) notamment lors des réunions du réseau élus Culture, réunions des professionnels...
 - Prévoir un programme de développement suivi de leur bibliothèque ou médiathèque (création de bâtiments ou aménagement intérieur, recrutement et formation continue des équipes, budget, politique documentaire, horaires...) afin de continuer à améliorer le service à la population et correspondre aux prescriptions du ministère public en termes de moyens / habitant.

Article 4. Durée - Résiliation

La présente convention, qui remplace la précédente convention, est établie pour une durée d'un an à compter du 04 mars 2025, au-delà de laquelle elle se poursuivra par tacite reconduction.

Elle pourra être dénoncée par chacune des deux parties, avec un préavis de trois mois, en cas de non-respect des engagements prévus dans la présente convention.



En cas de sortie du réseau, la commune prendra à sa charge les frais liés à la reprise de données de son catalogue et de ses lecteurs.

Fait à CHEMY,

Fait à PONT-A-MARCO,

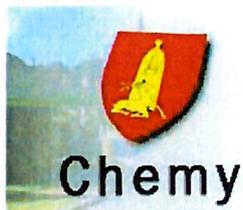
le 10/04/2025

le 04/03/2025

Madame Bernadette SION
Maire de CHEMY

Monsieur Luc FOUTRY
Président de La Communauté de Communes
Pévèle Carembault





D2025030410

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 26 Mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents..... 09

Etaient présents :

Bernadette SION, David DUHAYON, Joel FAYE, Fanny DUPONT, Valérie CARLIER, Brigitte LEFEBVRE, Audrey LUMETTA, Geoffrey PERRIN, Hervé WARTELE.

Absents excusés : Maxime DUCHATEAU, Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Thibaut GANTIEZ procuration à Audrey LUMETTA, Marie-Pierre LEROY procuration à Joel FAYE, Isabelle LESAGE, Jean-Claude TELLE procuration à David DUHAYON.

Objet : Vote des taux 2025

Dans le cadre du vote du budget primitif 2025, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les taux communaux.

Après étude et délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux.

Le produit fiscal attendu est de 324 568 €. —
Le produit de la fiscalité directe locale : 271 946 € —

Les taux sont les suivants :

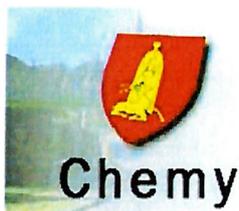
Taxe foncière (bâti) : 32.67 %
Taxe foncière (non bâti) : 36.02 %
Taxe habitation : 6.56 %

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire

Joël FAYE
Secrétaire de séance





Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 059-215901455-20250403-D2025030411-DE



D2025030411

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 26 Mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 09

Etaient présents :

Bernadette SION, David DUHAYON, Joel FAYE, Fanny DUPONT, Valérie CARLIER, Brigitte LEFEBVRE, Audrey LUMETTA, Geoffrey PERRIN, Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Maxime DUCHATEAU, Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Thibaut GANTIEZ procuration à Audrey LUMETTA, Marie-Pierre LEROY procuration à Joel FAYE, Isabelle LESAGE, Jean-Claude TELLE procuration à David DUHAYON.

Objet : Modification du tableau des effectif à compter du 1^{er} mai 2025

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

	Catégorie	Heures/semaine	Pouvu
Rédacteur	B	35	Oui
Adjoint administratif	C	35	Oui
Adjoint administratif	C	20	Oui
Adjoint technique	C	35	Oui
Adjoint technique	C	30	Oui
Adjoint technique	C	20	Non
Adjoint technique	C	20	Oui
Adjoint technique	C	16	Oui
Adjoint technique	C	14	Oui
Adjoint médico social	C	22	Oui

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

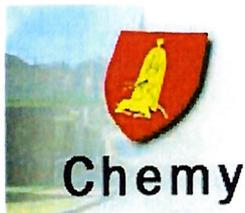
Bernadette SION
Maire



Joël FAYE
Secrétaire de séance

Mairie de Chemy – 6 rue de la mairie
59147 CHEMY - TEL: 03.20.90.31.40 FAX:03.20.96.88.54
Site : <http://mairie.chemy.fr>
Email : mairie@chemy.fr





D2025030412

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 26 Mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents..... 09

Etaient présents :

Bernadette SION, David DUHAYON, Joel FAYE, Fanny DUPONT, Valérie CARLIER, Brigitte LEFEBVRE, Audrey LUMETTA, Geoffrey PERRIN, Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Maxime DUCHATEAU, Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Thibaut GANTIEZ procuration à Audrey LUMETTA, Marie-Pierre LEROY procuration à Joel FAYE, Isabelle LESAGE, Jean-Claude TELLE procuration à David DUHAYON.

Objet : Election d'une nouvelle conseillère municipale déléguée à la vie scolaire et CME

Considérant la demande de Madame Valérie CARLIER de retrait de délégation à la vie scolaire et CME en date du 10 mars 2025,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient d'élire un(e) nouveau(elle) conseiller(ère) délégué(e) à la vie scolaire et CME,
Vu la candidature de Madame Isabelle LESAGE,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la candidature de Madame Isabelle LESAGE,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire Madame Isabelle LESAGE au poste de conseillère déléguée à la vie scolaire et CME.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire

Joël FAYE
Secrétaire de séance





D2025030413

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 26 Mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 09

Etaient présents :

Bernadette SION, David DUHAYON, Joel FAYE, Fanny DUPONT, Valérie CARLIER, Brigitte LEFEBVRE, Audrey LUMETTA, Geoffrey PERRIN, Hervé WARTELE.

Absents excusés : Maxime DUCHATEAU, Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Thibaut GANTIEZ procuration à Audrey LUMETTA, Marie-Pierre LEROY procuration à Joel FAYE, Isabelle LESAGE, Jean-Claude TELLE procuration à David DUHAYON.

Objet : création d'un emploi permanent

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

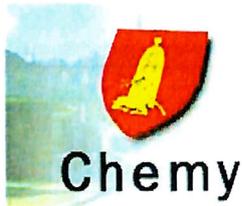
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 03/04/2025 ;
Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent en milieu rural ;

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à raison de 35/35^{èmes}
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des espaces verts et des bâtiments communaux
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.



- la modification du tableau des emplois à compter du 01/05/2025

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 35h hebdomadaire.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Madame le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION

Maire

Joël FAYE

Secrétaire de séance



D2025030414

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 26 Mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 09

Etaient présents :

Bernadette SION, David DUHAYON, Joel FAYE, Fanny DUPONT, Valérie CARLIER, Brigitte LEFEBVRE, Audrey LUMETTA, Jeffrey PERRIN, Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Maxime DUCHATEAU, Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Thibaut GANTIEZ procuration à Audrey LUMETTA, Marie-Pierre LEROY procuration à Joel FAYE, Isabelle LESAGE, Jean-Claude TELLE procuration à David DUHAYON.

Objet : délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la surveillance du dortoir ainsi que la garderie ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 22/04/2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet et pour une durée hebdomadaire de service de 20h.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 22/04/2025 au 04/07/2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire



Joël FAYE
Secrétaire de séance



D2025030415

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 26 Mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 09

Etaient présents :

Bernadette SION, David DUHAYON, Joel FAYE, Fanny DUPONT, Valérie CARLIER, Brigitte LEFEBVRE, Audrey LUMETTA, Jeffrey PERRIN, Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Maxime DUCHATEAU, Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Thibaut GANTIEZ procuration à Audrey LUMETTA, Marie-Pierre LEROY procuration à Joel FAYE, Isabelle LESAGE, Jean-Claude TELLE procuration à David DUHAYON.

Objet : délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 01/05/2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet et pour une durée hebdomadaire de service de 35h.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 01/05/2025 au 31/05/2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire



Joël FAYE
Secrétaire de séance

Mairie de Chemy – 6 rue de la mairie
59147 CHEMY - TEL: 03.20.90.31.40 FAX:03.20.96.88.54
Site : <http://mairie.chemy.fr>
Email : mairie@chemy.fr